

Structure et évolution de la population active selon l'âge

Claude Minni*

Depuis le début des années soixante, la population active a augmenté avec l'arrivée des générations du « baby-boom » et le développement de l'activité féminine. Jusqu'au début des années soixante-dix, les créations d'emplois ont absorbé ces actifs supplémentaires. Puis, les études se sont allongées rapidement et face à la montée du chômage, l'âge de cessation d'activité a été abaissé ; l'activité s'est ainsi concentrée sur les âges intermédiaires jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix. Ensuite, avec le problème du financement des retraites et la baisse annoncée de la population en âge de travailler, c'est le maintien dans l'emploi de « seniors » de plus en plus nombreux qui est devenu un objectif. Après 2010, la population en âge de travailler diminuera. Mais l'activité des seniors pourrait progresser pour augmenter les durées de cotisation à la retraite. La baisse du nombre d'actifs interviendrait alors plus tard.

A lors que la population active avait augmenté durant le XIX^e siècle, le nombre d'actifs a ensuite peu varié pendant une cinquantaine d'années. En 1962 comme en

1911, le recensement de la population dénombre 20 millions d'actifs, contre 13 millions en 1806. La population en âge de travailler, définie ici comme les 15-64 ans, augmente de 3,3 mil-

lions de 1911 à 1962, mais les taux d'activité baissent. Selon les recensements (*encadré 1*), la population active représente 69 % des 15-64 ans en 1962 contre 78 % en 1911. L'activité fémi-

* Claude Minni est chargé d'études à la direction de l'Animation, de la Recherche et des Études statistiques du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement.

1 Population, famille

nine est en recul à tout âge, car le poids relatif de l'agriculture diminue. En effet les femmes vivant sur une exploitation agricole se déclarent souvent actives. À partir de 1921, les taux d'activité des jeunes hommes (15 à 24 ans) et des plus âgés (au-delà de 60 ans) sont eux aussi orientés à la baisse. Cependant, environ sept hommes sur dix de 15 à 24 ans, comme de 60 à 64 ans, sont encore actifs en 1962 (Marchand, Thélot, 1997).

Le début des années soixante : avancée en âge des générations du *baby-boom*, afflux migratoire et décollage de l'activité féminine

Le premier phénomène qui conditionne l'évolution et la structure de la population active jusqu'à aujourd'hui, et pour encore une trentaine d'années, est un choc démographique, le *baby-boom* qui a suivi la seconde guerre mondiale. Dès la fin de la guerre et jusqu'au milieu des années soixante, la fécondité est particulièrement élevée. Ensuite elle chute. Mais comme les premières générations du *baby-boom* arrivent à l'âge d'avoir des enfants, le nombre des naissances ne diminue pas avant 1974. De 1946 à 1973, on compte ainsi de 800 000 à 900 000 naissances par an. Puis le nombre de naissances annuelles tombe à 750 000 en moyenne, les 800 000 n'étant dépassées qu'en 1980 et 1981.

À partir de 1962, les générations nombreuses du *baby-boom* atteignent l'âge de travailler. La population en âge de travailler augmente alors rapidement et sa structure par âge se modifie. Elle se rajeunie dans un premier temps, bien que la hausse

Encadré 1

Sources et définitions

Enquête *Emploi* : cette enquête est réalisée tous les ans par l'Insee. Elle permet depuis 1975 de déterminer précisément la situation des individus sur le marché du travail conformément aux normes du Bureau international du travail (BIT), notamment selon leur âge. Jusqu'en 2002, l'enquête *Emploi* était réalisée durant un mois précis de l'année, généralement en mars, auprès d'environ 150 000 personnes de 15 ans ou plus. Depuis 2002, elle est réalisée en continue tout au long de l'année auprès d'environ 100 000 personnes qui sont interrogées six trimestres consécutifs avec un questionnaire rénové.

Recensements : les données des recensements de la population de 1896 à 1968 ont été mobilisées. Le concept d'activité est différent de celui du BIT, mais homogénéisé entre les recensements (Marchand, Thélot, 1997).

Âges : la définition de l'âge retenue dans cet article est l'âge en années révolues au 1^{er} janvier de l'année de l'enquête. On a défini les jeunes comme les 15-29 ans, les seniors comme les 50-64 ans, et donc les âges intermédiaires comme les 30-49 ans.

Population en âge de travailler : elle est définie, dans cet article,

comme les personnes âgées de 15 à 64 ans. La borne inférieure correspond à un an près à l'âge de fin de scolarité obligatoire depuis les années soixante, alors que la borne supérieure correspond à l'âge légal de départ à la retraite jusqu'en 1983.

Taux d'activité, d'emploi et de chômage : le taux d'activité d'une classe d'âge est le rapport du nombre d'actifs (actifs occupés + chômeurs) à la population totale de la même classe d'âge. C'est la somme du taux d'emploi (rapport du nombre d'actifs occupés à la population totale) et de la part de chômage (rapport du nombre de chômeurs à la population totale). Le taux de chômage rapporte quant à lui le nombre de chômeurs au nombre d'actifs de la tranche d'âge considérée.

Espérance d'activité, d'emploi et de chômage : l'espérance d'activité (respectivement d'emploi, de chômage) est la somme des taux d'activité (respectivement taux d'emploi, part de chômage) par âge détaillé sur la classe d'âge considérée. L'espérance d'activité s'interprète comme un nombre moyen d'années passées en activité aux conditions du moment et permet de contrôler les effets de structure démographique.

continue de l'espérance de vie tende à en augmenter l'âge moyen. La croissance de la population active dans les années soixante est aussi favorisée par les mouvements migratoires. Le deuxième grand afflux migratoire après celui des années vingt commence dans la deuxième partie des années cinquante et s'achève en 1974 avec la crise économique. Avec la fin de la guerre d'Algérie, les pieds-noirs quittent massivement l'Algérie en 1962 (+ 300 000 actifs) et de nombreux Algériens arrivent aussi en France de 1961 à 1963. Ensuite les pouvoirs publics ont

cherché à limiter la venue d'Algériens, tout en favorisant l'arrivée de travailleurs d'autres nationalités, en particuliers espagnols, puis portugais et marocains.

Au total, de 1962 à 1990, selon les recensements, le nombre de personnes de 15 à 64 ans croît de 300 000 par an en moyenne. Ensuite, la progression est moins rapide car ce sont les générations nées après 1973, moins nombreuses, qui arrivent à l'âge de travailler. Mais comme ces générations remplacent celles très peu nombreuses nées de 1932 à 1945, la population en

âge de travailler continue à augmenter : + 140 000 par an en moyenne de 1990 à 2004, pour approcher 40 millions en 2004. Dans un premier temps le poids des jeunes, les 15-29 ans, augmente, puis de 1975 à 1995, ce sont les adultes de 30 à 49 ans qui deviennent relativement plus nombreux. À partir de 1996, les premières générations du *baby-boom* arrivant à la cinquantaine, c'est au tour du poids des seniors (50-64 ans) de croître (*figure 1*).

C'est aussi au début des années soixante que commence le développement de l'activité féminine. Il concerne d'abord l'ensemble des femmes de moins de 35 ans et celles de 35 à 40 ans ayant au plus un enfant : leur taux d'activité augmente légèrement entre les recensements de 1954 et 1962. Puis à partir du milieu des années soixante, la hausse des taux d'activité féminins aux âges intermédiaires prend toute son ampleur : le taux d'activité des femmes de 25 à 54 ans est de 54 % au recensement de 1975, soit dix points de plus qu'en 1968. La participation des femmes adultes au marché du travail continue ensuite à progresser, toujours rapidement de 1975 à 1996, puis plus lentement ensuite (*figure 2*). Aujourd'hui, plus de huit femmes sur dix sont actives entre 30 et 49 ans et la part des femmes dans la population active, qui était d'environ 35 % de 1900 à 1968, atteint 46 % en 2004. Pour les hommes aux âges extrêmes (15-24 ans et 60-64 ans), la baisse de l'activité se poursuit après 1962. Au recensement de 1975, 55 % des hommes de ces deux classes d'âge sont actifs.

Au total, de 1962 à 1975, la population active s'accroît de plus de deux millions de personnes, soit près de 200 000 par an en moyenne.

1975-1995 : les seniors et les jeunes « écartés » du marché du travail

Du début des années soixante au premier choc pétrolier, le nombre d'emplois a progressé rapidement et à un rythme proche de celui de la population active. Le ralentissement de l'activité économique met fin à cette situation. Le nombre d'emplois chute de

près de 400 000 au cours de la première moitié des années quatre-vingt, puis encore de 500 000 de 1991 à 1993, alors que dans les phases de reprise (76-79, 86-91) l'emploi ne progresse qu'à un rythme proche de celui des années soixante. Il en résulte la montée d'un chômage massif et persistant.

Face à ces difficultés un consensus social s'instaure pour abaisser l'âge de cessation d'activité.

Figure 1 - Répartition de la population totale et de l'activité par tranche d'âge

	population en milliers, répartition en %			
	1975*	1985*	1995*	2004*
Population en âge de travailler	32 121	35 692	37 100	39 241
dont :				
15-29 ans	38,3	35,3	32,1	29,6
30-49 ans	38,6	39,6	45,2	43,8
50-64 ans	23,1	25,1	22,7	26,6
Population active (15-64 ans)**	21 851	23 937	24 968	27 379
dont :				
15-29 ans	36,9	33,1	26,3	23,8
30-49 ans	43,8	49,1	58,3	55,4
50-64 ans	19,3	17,8	15,4	20,8
Population active occupée (15-64 ans)	21 039	21 485	22 071	24 651
dont :				
15-29 ans	36,2	30,3	24,2	22,0
30-49 ans	44,3	51,2	59,8	56,6
50-64 ans	19,5	18,5	16,0	21,4
Chômeurs (15-64 ans)	812	2 452	2 897	2 728
dont :				
15-29 ans	55,9	57,3	42,5	39,8
30-49 ans	30,5	31,1	47,1	45,0
50-64 ans	13,6	11,6	10,4	15,2
Inactifs (15 à 64 ans)	10 270	11 755	12 132	11 862
dont :				
15-29 ans	41,2	39,9	44,0	43,0
30-49 ans	27,6	20,1	18,1	17,0
50-64 ans	31,2	40,0	37,9	40,0

* Données à la date des enquêtes en 1975, 1985 et 1995 et en moyenne annuelle en 2004.
 ** Concepts : activité au sens du BIT, âge atteint au 1^{er} janvier de l'année de l'enquête.
 Source : Insee, enquêtes Emploi.

1 Population, famille

Des formules de départ anticipé de l'entreprise sont développées, financées par les pouvoirs publics, mais aussi souvent à l'initiative des entreprises (*encadré 2*). L'âge légal de la retraite est abaissé de 65 à 60 ans en 1983 (*encadré 3*). Enfin, à partir de 1984, les chômeurs de 55 ans ou plus sont, sous certaines conditions, dispensés de recherche d'emploi tout en continuant à percevoir des indemnités. En vingt ans, de 1975 à 1995, le taux d'activité des seniors chute de 57 % à 46 %, la baisse étant particulièrement prononcée de 1980 à 1984 (*figure 2*).

Les « jeunes » seniors, âgés de moins de 55 ans, ne sont pas concernés par les mesures de cessation anticipée d'activité. Leur comportement d'activité évolue comme pour les âges intermédiaires : l'activité féminine augmente tandis que l'activité masculine baisse légèrement (*figure 4*). Avec le boom des préretraites entre 1980 et 1984, le nombre moyen d'années passées en activité (espérance d'activité) par les hommes entre 55 et 59 ans baisse de quatre à trois ans sur cette courte période, pour se stabiliser ensuite. Pour les femmes du même âge, moins concernées par les préretraites que les hommes, la hausse générale de l'activité et les retraits anticipés se compensent : sur toute la période, elles passent en moyenne deux années sur cinq en activité. Pour les 60-64 ans, la baisse de l'activité, entamée au milieu des années soixante, se poursuit ensuite, d'abord avec le développement des préretraites, puis avec l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans. La baisse est moins prononcée pour les femmes et, en 1995, le nombre d'années passées en activité entre 60 et 64 ans est d'une demi-année,

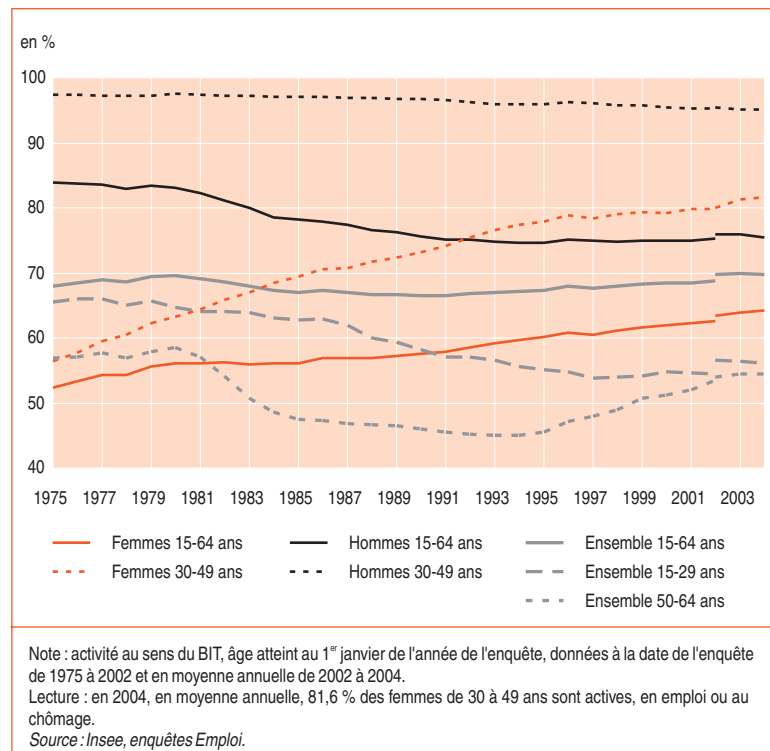
aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Sur cette même période de 20 ans, 1975-1995, le taux d'activité des jeunes de 15 à 29 ans baisse aussi beaucoup, passant de 66 % à 55 % (*figure 2*). L'allongement des études, particulièrement rapide de 1986 au début des années quatre-vingt-dix, se traduit par une baisse parallèle de l'activité : modérée de 1975 à 1986, puis plus rapide ensuite (*encadré 4* et *figure 5*). Si les jeunes peuvent être incités par leurs difficultés d'insertion à prolonger leurs études, ce mouvement est surtout favorisé par les pouvoirs publics à partir de 1985 avec la volonté d'amener 80 % d'une génération au niveau du baccalauréat et le développement des baccalauréats professionnels.

Les jeunes de 25 à 29 ans sont peu concernés car ils sont peu nombreux à poursuivre leurs études initiales : en 2002, à l'âge de 25 ans, moins d'un sur dix est encore en formation initiale. L'activité masculine entre 25 et 29 ans est quasi générale, bien qu'en légère baisse tendancielle, alors que les jeunes femmes passent en moyenne 3,5 années sur 5 en activité en 2004, contre 3 années en 1975 (*figure 6*). Pour les 15-19 ans et les 20-24 ans, filles comme garçons, l'espérance d'activité baisse entre une et une année et demie en vingt ans.

La période 1975-1995 se caractérise donc par une concentration de la population en âge de travailler sur les âges intermédiaires et par une baisse des taux d'activité aux âges extrêmes. Il en ré-

Figure 2 - Taux d'activité par sexe et âge depuis 1975



sulte une forte concentration de la population active sur les 30-49 ans, spécifique à la France (Elbaum et Marchand, 1993). Ces derniers représentent 60 % de la population active en 1995 contre 40 % vingt ans auparavant.

Stabilisation du comportement d'activité des jeunes et des seniors après 1995

Depuis 1996, ce mouvement de concentration de l'activité et de

l'emploi sur les âges intermédiaires est enrayé ; la part des 30-49 ans dans la population active est en légère baisse depuis 1997 (55 % en 2004).

Le taux d'activité des jeunes cesse de baisser après 1996 ; de

Encadré 2

Les dispositifs publics de cessation anticipée d'activité : préretraites totales et dispenses de recherche d'emploi

Les premières mesures de cessation anticipée d'activité datent du milieu des années cinquante. Elles avaient pour objectif de réduire le nombre de travailleurs de plus de 60 ans dans les mines de charbon et la sidérurgie. Jusqu'en 1972, moins de 15 000 personnes étaient concernées. Les partenaires sociaux instaurent alors un système de revenu de remplacement pour les salariés licenciés de plus de 60 ans : garantie de ressource licenciement (GRL). En 1977, ils l'étendent à tous les salariés qui le souhaitent : garantie de ressource démission (GRD).

Le nombre de préretraités de plus de 60 ans augmente à partir de 1973 et dépasse 400 000 en 1983 (non compris les bénéficiaires de préretraites progressives qui demeurent actifs). Avec l'abaissement de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, à partir du 1^{er} avril 1983, la possibilité d'entrée directe en garantie de ressource est supprimée, mais les préretraités provenant des dispositifs concernant les 55-59 ans et atteignant 60 ans continuent d'y être intégrés. Le

stock de préretraités de plus de 60 ans ne diminue donc que progressivement pour devenir nul en 1994 (figure 3).

Les préretraites totales ont été étendues aux salariés de 55 à 59 ans en 1977 dans la sidérurgie. À partir de 1979, cette mesure est étendue à l'ensemble des salariés d'au moins 56 ans et 2 mois : allocation spéciale du fonds national pour l'emploi (ASFNE). Puis début 1982, ce sont tous les salariés de 55 à 59 ans qui peuvent démissionner de leur emploi tout en bénéficiant d'un revenu de remplacement : contrat de solidarité de préretraite démission (CSPRD). Cette dernière mesure connaît un succès considérable, entraînant le retrait de l'activité de 200 000 personnes en deux ans (1982 et 1983). Mais le coût financier supporté par l'Unedec est très important, et avec la politique de rigueur, l'accès aux CSPRD est supprimé fin 1983. Seule l'ASFNE est maintenue. Le nombre total de préretraités de 55 à 59 ans, qui atteignait 285 000 fin 1984, diminue alors jusqu'en 1991 (190 000). D'autres dispositifs de cessation anticipée d'activité ont été créés dans la deuxième moitié des années 1990,

compensant la baisse des bénéficiaires de l'ASFNE : allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), cessation d'activité de certains travailleurs salariés (CATS), cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante (CAATA) et congé de fin d'activité pour les agents des trois fonctions publiques (CFA). Le nombre de 55-59 ans en préretraite totale est stable aux environs de 180 000 personnes tout au long des années quatre-vingt-dix, puis baisse à partir de 2001 avec la suppression de l'ARPE pour s'établir à 120 000 fin 2004.

En mars 1984 une nouvelle mesure est introduite, la dispense de recherche d'emploi (DRE) : les chômeurs de 55 ans ou plus peuvent continuer à percevoir des indemnités de chômage tout en étant dispensés de chercher activement un emploi. Ils doivent toutefois remplir certaines conditions d'ancienneté de travail et, jusqu'à 57 ans et demi, de cotisations. Le nombre de dispensés de recherche d'emploi augmente jusqu'en 1994, puis après 1997, pour s'élever à 409 000 fin 2004.

Figure 3 - Bénéficiaires de mesures de cessation anticipée totale d'activité de 1984 à 2004

	1984	1992	2000	2004
Ensemble des bénéficiaires au 31 décembre (en milliers)	685	430	523	528
dont :				
Préretraites totales 60-64 ans	399	26	///	///
Préretraites totales 55-59 ans	286	163	174	119
Dispenses de recherche d'emploi (DRE)	///	241	349	409
Part dans la population des 55-59 ans DRE et préretraites totales (55-59 ans) (en %)	9,6	14,3	18,7	15,1

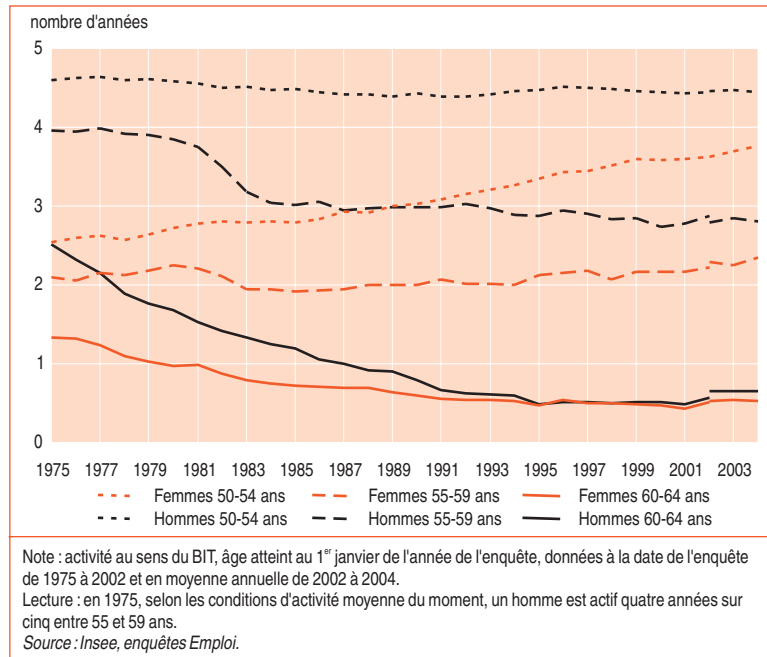
Sources : données administratives, exploitation Dares.

1 Population, famille

1997 à 2004 le nombre d'années passées en activité entre 15 et 29 ans augmente même légèrement, de 0,3 année pour les garçons et 0,6 année pour les filles. En effet, la durée des études cesse d'augmenter à partir de 1996, et elle diminue même très légèrement de 1997 à 2001 (*encadré 4*). De plus les situations de cumul emploi-scolarité se développent : le nombre d'apprentis progresse de 220 000 à 350 000 de début 1994 à fin 1998 ; plus récemment, le nombre de jeunes exerçant un emploi d'appoint pendant leurs études a aussi augmenté. Les espérances d'activité se redressent alors à partir de 1995 pour les 15-19 ans, et après 1997 pour les 20-24 ans (*figure 6*).

À partir de 1996, les seniors sont de plus en plus nombreux, avec l'arrivée à la cinquantaine des

Figure 4 - Espérances d'activité des seniors par sexe et tranche d'âge depuis 1975



Encadré 3

Les mesures législatives concernant l'âge de départ à la retraite et la durée de cotisation

Après la seconde guerre mondiale, l'ordonnance du 19 octobre 1945 organise sur des bases nouvelles le régime des assurances sociales. La Sécurité sociale est créée et le système de retraites par capitalisation d'avant la guerre est remplacé par un système de répartition. Le régime général avec cotisations plafonnées à l'assurance vieillesse est créé. Certains régimes spéciaux subsistent, notamment pour les non-salariés, les salariés agricoles et le secteur public.

En 1982, une ordonnance abaisse l'âge de départ à la retraite à taux plein à 60 ans dans le régime général et les régimes alignés à partir du 1^{er} avril 1983 et sous condition d'une durée minimale d'assurance de 150 trimestres, soit 37 années et demie.

Devant le vieillissement prévisible de la population, deux réformes visent à limiter la progression à venir de la charge des retraites pour la population en âge de travailler

et les finances publiques. La loi du 22 juillet 1993 fait passer la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une pension à taux plein de 37,5 à 40 années. Cet allongement s'effectue au rythme d'un trimestre par an ; les 40 années de cotisation sont donc atteintes en 2003. La loi de 1993 concerne le régime général et ceux des salariés agricoles, des artisans, des industriels et des commerçants ; le secteur public n'est pas concerné. Outre les périodes d'activité professionnelle, certaines périodes, dites « assimilées », sont prises en compte pour les droits à la retraite : maladie, maternité, invalidité, accident du travail, chômage indemnisé et une partie du chômage non indemnisé, service militaire.

En août 2003, les durées de cotisations du secteur public sont alignées sur les 40 ans du privé, progressivement jusqu'à 2008 au rythme de deux trimestres par an. Selon le principe que la durée d'activité doit augmenter au même rythme que l'espérance de vie à 60 ans, la durée de cotisation de-

vrait passer à 41 ans en 2012, puis à 41,75 ans en 2020. Une disposition est aussi prise pour permettre, à partir de 2004, aux personnes qui ont commencé à travailler très jeunes de prendre leur retraite entre 56 et 59 ans si elles ont des durées de cotisations suffisantes. 154 000 personnes ont profité de cette possibilité en 2004. Par ailleurs, la loi incite à poursuivre son activité professionnelle au-delà de 40 années de cotisation (un nouveau mécanisme de « surcote » contribue à augmenter la pension de 3 % par année supplémentaire cotisée). En même temps, les départs avec des durées de cotisations incomplètes sont rendus moins pénalisants (diminution à l'horizon 2015 de 10 à 5 % de la « décote » sur la pension par année de cotisation manquante). À 65 ans, le départ à la retraite s'effectue toujours sans « décote », même si la durée de cotisation est insuffisante. Il est aussi prévu que les individus puissent racheter une partie de leurs années d'études.

Encadré 4

Durée des études et activité juvénile : un lien étroit

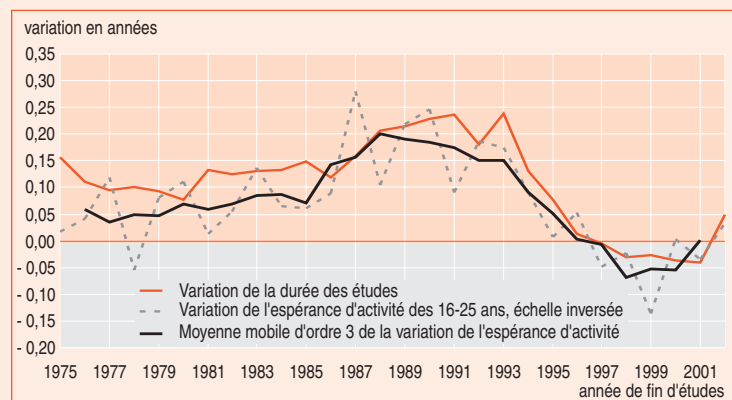
En France, les jeunes occupant un emploi durant leurs études initiales sont relativement peu nombreux. En mars 2002, moins d'un jeune sur dix qui poursuit des études initiales est actif avant 19 ans et il s'agit surtout d'apprentis. Au-delà, les taux d'activité progressent avec l'âge, mais encore moins d'un jeune sur trois en formation initiale est actif à 24 ans. En revanche, pour ceux qui ont terminé leurs études, on compte déjà près de six actifs sur dix à 17 ans et plus de huit sur dix à partir de 19 ans. Les écarts entre les taux d'activité selon le fait d'être en formation initiale ou non sont donc considérables à chaque âge. Il en résulte que toute variation dans la durée des études initiales, qui a augmenté de plus de 3 ans depuis 1975, a un impact fort sur le taux d'activité des jeunes.

Ainsi, la comparaison entre l'évolution du nombre d'années passées en activité entre 16 et 25 ans et celle de la durée des études, permet de constater que les deux séries présentent des évolutions très parallèles, aux fluctuations

d'échantillonnage de l'enquête *Emploi* près (figure 5). Le coefficient de corrélation entre les 2 séries est de 0,65 (0,92 après un lissage des données de l'enquête *Emploi* par une moyenne mobile temporelle d'ordre 3). Par exemple, c'est de 1987 à 1993 lorsque l'allongement des études est à son maximum (+ 0,21 année en moyenne annuelle, soit un rythme de progression d'un an tous les cinq ans), que l'activité juvénile recule le plus (- 0,19 année d'activité en moyenne annuelle pour les 16-25 ans). Lorsque les études cessent de s'allonger en 1996, l'activité juvénile cesse de baisser.

Cependant, avec le développement de l'apprentissage et une certaine progression des petits « boulots » d'étudiant ces dernières années, on constate un certain décalage entre le niveau des deux courbes : lorsque les études s'allongent, la baisse de l'activité est en général de moindre ampleur en raison de la progression des situations mixtes activité/études initiales, ces situations de cumul étant classées en activité selon les recommandations du BIT.

Figure 5 - Variation de la durée des études et de l'espérance d'activité des 16-25 ans de 1975 à 2002



Note : concept enquête *Emploi* : activité au sens du BIT, âge atteint au 1^{er} janvier de l'année de l'enquête, données à la date de l'enquête de 1975 à 2001 et au 1^{er} trimestre de 2002 et 2003 pour 2002 ; concept durée des études : espérance de scolarisation après 13 ans.

Lecture : la durée des études s'est allongée de 0,18 année pour les 16-25 ans qui les ont terminés en 1992, par rapport à ceux les ayant terminés en 1991 ; l'espérance d'activité des jeunes de 16 à 25 ans a baissé de 0,19 année de l'enquête *Emploi* 1992 à celle de 1993.

Sources : Insee, enquêtes *Emploi* (espérance d'activité) et ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (durée des études).

premières générations du *baby-boom*. Comme cette augmentation concerne d'abord les plus jeunes d'entre eux, c'est-à-dire les plus actifs, le taux d'activité des 50-64 ans progresse rapidement, passant de 46 % en 1995 à 54 % en 2004 (figure 2). Mais, hormis pour les femmes de 50 à 54 ans pour lesquelles la dynamique de l'activité féminine continue de jouer, les comportements d'activité des seniors sont particulièrement stables ces dix dernières années (figure 4). L'allongement progressif des durées de cotisations retraites à 40 ans dans le privé (1993) n'a pas conduit à élever l'âge de cessation d'activité jusqu'à présent. Les personnes qui ont atteint 60 ans au cours de ces dix dernières années ont dans leur grande majorité terminé leurs études avant 20 ans, ce qui leur permet, si elles ont cotisé continuellement, de partir à la retraite au taux plein dès 60 ans. En outre, 154 000 d'entre elles ont bénéficié en 2004 de la possibilité d'un départ entre 56 et 59 ans offerte par la loi sur les retraites (encadré 2). Entre 30 et 49 ans, l'activité féminine continue de progresser après 1995, mais à un rythme plus lent (figure 2). Ce ralentissement s'explique en grande partie par l'extension de l'allocation parentale d'éducation (APE). Introduite en 1985, l'APE permet aux femmes ayant trois enfants, dont un de moins de trois ans, de bénéficier d'une allocation si elles cessent de travailler. Cette mesure est étendue aux femmes ayant deux enfants en juillet 1994, ce qui incite certaines d'entre elles à se retirer, au moins provisoirement, du marché du travail. Ainsi, pour les femmes âgées de 27 à 41 ans (âges où la présence d'un deuxième enfant de moins de trois ans est fréquente) concernées par l'APE, l'espérance d'activité diminue de 11 années en

1 Population, famille

1994 à 8,5 années en 1998 puis se stabilise ensuite. Pour les autres femmes, l'espérance d'activité continue par contre à augmenter après 1994.

Au total, de 1975 à 2004, la population active a augmenté de plus de 150 000 personnes par an en moyenne. Environ sept personnes âgées de 15 à 64 ans sur dix sont actives en 2004 comme en 1975, la hausse de l'activité féminine compensant la baisse aux âges extrêmes.

En 2004, 9,3 % des jeunes et 4 % des seniors sont au chômage

Les jeunes sont les plus exposés au chômage, mais l'appréciation de leur situation relative dépend beaucoup de l'indicateur et de la

classe d'âge retenus. Ainsi, le taux de chômage atteint presque 17 % en 2004 pour les 15-29 ans, alors qu'en fait 9 % des jeunes de 15 à 29 ans sont au chômage la même année car ils sont nombreux à poursuivre des études sans travailler (figure 7). Pour les 15-24 ans, l'écart est encore plus fort entre les deux indicateurs, avec un taux de chômage de près de 25 % et une part de chômage inférieure à 9 %. En effet, les 15-24 ans présents sur le marché du travail sont peu diplômés, ou bien ont terminé leurs études très récemment, d'où un taux de chômage particulièrement élevé.

Les seniors sont les moins exposés au chômage : seulement 4 % de l'ensemble des 50-64 ans sont au chômage en 2004. Mais ils sont nombreux, préretraités ou dispensés de recherche d'emploi, à avoir été « écartés » du marché

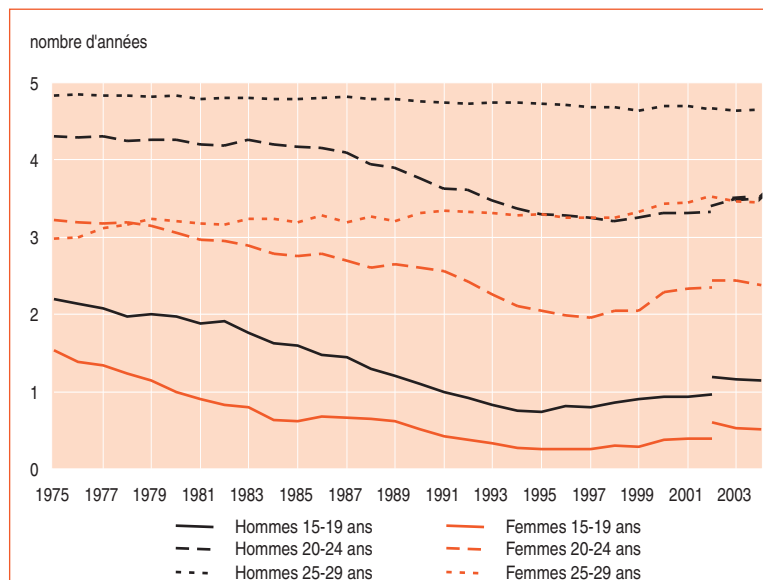
du travail et le taux de chômage des seniors, 7,3 % en 2004, est proche de celui des 30-49 ans. En 1975, le chômage était encore peu important, mais la hiérarchie selon les classes d'âge était la même qu'aujourd'hui. Au total, en 2004, les seniors comptent pour 21 % des actifs de 15 à 64 ans, soit guère plus qu'à la fin des années soixante-dix (19,5 %). En intégrant les 65 ans ou plus ayant un emploi dans l'ensemble des actifs, la part des actifs âgés de 50 ans ou plus est la même en 1975 qu'en 2004 (21 %). En effet l'activité après 64 ans, très rare aujourd'hui, n'était pas négligeable dans les années soixante-dix : les non-salariés qui travaillaient jusqu'à un âge élevé étaient encore nombreux. Le taux d'activité des 65-69 ans s'élevait ainsi à 12 % en 1975.

À la fin des années soixante-dix, le taux de chômage des femmes était plus du double de celui des hommes pour les jeunes et les âges intermédiaires, l'écart étant de moindre ampleur pour les seniors. Ces écarts se sont réduits en trente ans pour tous les âges et en 2004, 11,1 % des femmes actives sont au chômage contre 9 % des hommes.

La population en âge de travailler diminuera après 2010, mais la population active pourrait continuer à augmenter pendant quelques années

En 2010, la population en âge de travailler commencera à diminuer, à un rythme d'environ 100 000 personnes par an. Les premières générations du *baby-boom* atteindront 64 ans cette année là et seront remplacées

Figure 6 - Espérances d'activité des jeunes par sexe et tranche d'âge depuis 1975



Note : activité au sens du BIT, âge atteint au 1^{er} janvier de l'année de l'enquête, données à la date de l'enquête de 1975 à 2002 et en moyenne annuelle de 2002 à 2004.

Lecture : en 2004, selon les conditions d'activité moyenne du moment, une jeune femme est active trois années et demie sur cinq entre 25 et 29 ans.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

par des générations moins nombreuses nées après 1973. Et, dès 2006, la population des 15-60 ans diminuera. Des projections de population active ont été réalisées en 2001 (Nauze-Fichet, 2002), en supposant que le contexte économique et institutionnel serait stable et que les tendances passées se prolongeraient en matière de fécondité, mortalité, migrations et comportements d'activité. Sous ces hypothèses, la population active aurait commencé à diminuer dès 2006-2008. Mais les évolutions les plus récentes et les mesures prises en 2003 en matière de retraites conduisent à revoir ce pronostic ; celle-ci devrait spontanément accroître les taux d'activité aux âges élevés (*Économie Française*, 2004-2005). De nouvelles projections officielles de ressources en main-d'œuvre seront disponibles à la mi-2006.

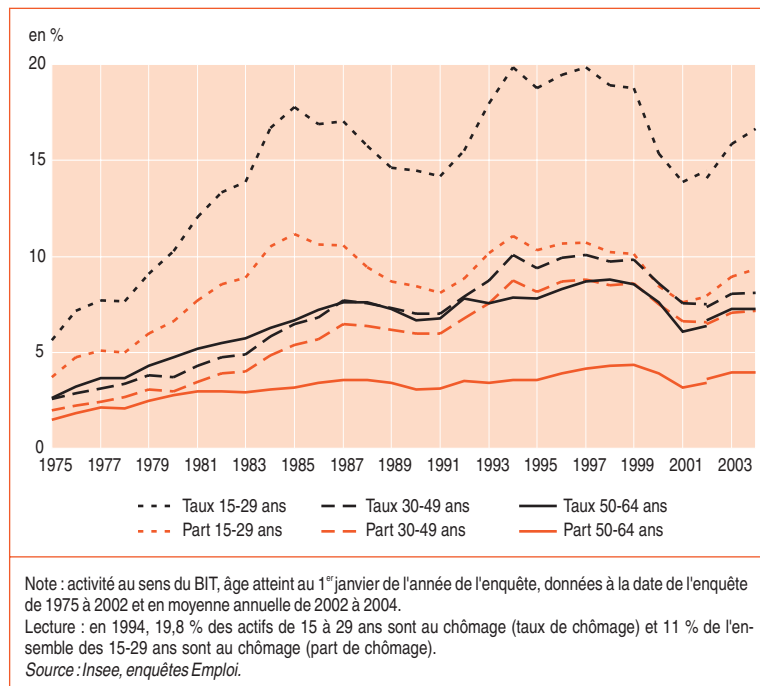
Le développement de l'activité féminine ne semble pouvoir dégager que des marges de progression limitées. En effet, alors que, pour les générations nées jusqu'au milieu des années cinquante, l'activité féminine progresse à tout âge, les différences deviennent ensuite faibles dans les générations de la deuxième moitié des années cinquante, lorsqu'elles atteignent 45 ans et dans celles nées au début des années soixante lorsqu'elles atteignent la quarantaine. Certes, l'activité féminine pourrait se développer plus rapidement que les tendances passées ne le suggèrent et atteindre le niveau record des pays du nord de l'Europe (de l'ordre de 85 % entre 25 et 54 ans) ; mais, à soi seul, cela n'empêcherait pas la population active de diminuer après 2010. Il en serait de même si un contexte économique plus favorable, avec une diminution importante du

chômage, entraînait une participation accrue des jeunes au marché du travail et une diminution du volume des mesures de cessation anticipée d'activité.

Une remontée de l'activité des seniors est beaucoup plus susceptible d'enrayer le déclin de la population active dans les prochaines années. Il faudra pour cela que les mesures d'allongement des durées de cotisations retraites produisent tous leurs effets, ce qui n'est pas encore le cas actuellement. Mais, selon une étude prospective prenant en compte l'âge de fin d'étude (Buffeteau, Godefroy, 2005), l'allongement de 37,5 à 40 années de cotisations pour bénéficier de la retraite à taux plein dans le public, décidé en 2003, pourrait retarder de 2,2 années l'âge moyen de départ à la retraite pour les salariés du public des générations 1955-1974. Dans le privé, il a été aussi constaté, sur la base d'un échantillon inter-régime de cotisants, que le nombre moyen de trimestres de cotisations validés à 31 ans pour la retraite a diminué à partir de la génération 1950, avec l'allongement des études et les difficultés d'insertion (Burrigand, Kohler, 2005).

Au-delà de 2020-2030, il est difficile d'anticiper l'évolution de la population active. Le déclin de la population active pourrait être enrayé, au moins partiellement. L'âge de cessation d'activité pourrait encore reculer en raison de l'augmentation des durées de cotisation ; le solde migratoire de travailleurs pourrait s'accroître ; une augmentation de la fécondité dans les années qui viennent pourrait également jouer au-delà de 2030. L'évolution de ces facteurs ne sera cependant pas indépendante de la situation générale du marché du travail. ■

Figure 7 - Taux et part de chômage par tranche d'âge depuis 1975



Pour en savoir plus

Buffeteau S., Godefroy P., « Conditions de départ à la retraite selon l'âge de fin d'études : analyse prospective pour les générations 1945 à 1974 », *Document de travail de la Direction des Synthèses Économiques*, n° G2005/01, Insee, 2005.

Burricand C., Kohler F., « Débuts de vie professionnelle et acquisition de droits à la retraite », *Études et Résultats*, n° 401, Drees, 2005.

Deloffre A., « Les retraites en 2004 : premiers éléments sur la réforme des retraites », *Études et résultats*, n° 454, Drees, 2005.

Elbaum M., Marchand O., « Emploi et chômage des jeunes dans les pays industrialisés : la spécificité française », *Premières Synthèses*, n° 34, Dares, 1993.

Fondeur Y., Minni C., « L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », *Économie et statistique*, n° 378-379, Insee, juillet 2005.

Insee, « Rapport sur les comptes de la Nation de 2003, L'Économie française », *Insee Références*, p. 99-103, juin 2004.

Marchand O., Thélot C., « Le travail en France 1800-2000 », *Essais et recherches*, Nathan, 1997.

Marchand O., Minni C., Thélot C., « La durée de vie active : un siècle d'évolution 1896-1997, projection jusqu'en 2050 », *Dossiers de la Dares*, n° 6/99, 2000.

Merlier R., « Tassement des préretraites en 2004 », *Premières Synthèses*, n° 19-3, Dares, 2005.

Minni C., Topiol A., « Les entreprises face au vieillissement de leurs effectifs », *Économie et Statistique*, n° 368, Insee, 2003.

Nauze-Fichet E., « Projections de population active en 2050 : l'essoufflement de la croissance des ressources en main-d'œuvre », *Économie et Statistique*, n° 355-356, Insee, 2002.

« *L'état de l'École 2004* », Direction de l'Évaluation et de la Prospective, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Pour en savoir plus

Buffeteau S., Godefroy P., « Conditions de départ à la retraite selon l'âge de fin d'études : analyse prospective pour les générations 1945 à 1974 », *Document de travail de la Direction des Synthèses Économiques*, n° G2005/01, Insee, 2005.

Burricand C., Kohler F., « Débuts de vie professionnelle et acquisition de droits à la retraite », *Études et Résultats*, n° 401, Drees, 2005.

Deloffre A., « Les retraites en 2004 : premiers éléments sur la réforme des retraites », *Études et résultats*, n° 454, Drees, 2005.

Elbaum M., Marchand O., « Emploi et chômage des jeunes dans les pays industrialisés : la spécificité française », *Premières Synthèses*, n° 34, Dares, 1993.

Fondeur Y., Minni C., « L'emploi des jeunes au cœur des dynamiques du marché du travail », *Économie et statistique*, n° 378-379, Insee, juillet 2005.

Insee, « Rapport sur les comptes de la Nation de 2003, L'Économie française », *Insee Références*, p. 99-103, juin 2004.

Marchand O., Thélot C., « Le travail en France 1800-2000 », *Essais et recherches*, Nathan, 1997.

Marchand O., Minni C., Thélot C., « La durée de vie active : un siècle d'évolution 1896-1997, projection jusqu'en 2050 », *Dossiers de la Dares*, n° 6/99, 2000.

Merlier R., « Tassement des préretraites en 2004 », *Premières Synthèses*, n° 19-3, Dares, 2005.

Minni C., Topiol A., « Les entreprises face au vieillissement de leurs effectifs », *Économie et Statistique*, n° 368, Insee, 2003.

Nauze-Fichet E., « Projections de population active en 2050 : l'essoufflement de la croissance des ressources en main-d'œuvre », *Économie et Statistique*, n° 355-356, Insee, 2002.

« *L'état de l'École 2004* », Direction de l'Évaluation et de la Prospective, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.